



## Le corps des sapeurs pompiers d'Heiltz le Maurupt



Actuellement 9 sapeurs pompiers placés, sous la responsabilité de M. Thierry Lignot, sont à disposition de la population.

L'organisation des corps de sapeurs pompiers relève de la compétence UAS (unité d'Assistance et de Sauvegarde).

Les missions octroyées sont les suivantes :

- mission d'assistance à la population,
- mission de sauvegarde des biens,
- mission de sauvegarde de la vie sociale.
- L'UAS est placée sous la responsabilité du Maire. *L'UAS peut œuvrer pour le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).*
- Les pompiers d'Heiltz le Maurupt apparaissent comme les premiers intervenants mais ils sont limités dans leur domaine d'intervention car il y a une hiérarchisation des compétences au niveau départemental.



**Le corps des sapeurs pompiers aimerait s'agrandir. Appel est lancé à toutes les personnes (ayant le profil) qui voudraient s'investir pour une mission d'intérêt général.**

## Édito du Maire



Malgré nos efforts, la boulangerie du village n'ouvrira pas ses portes cette année. En effet, la vente du fond de commerce prend plus de temps que prévu car

elle fait suite à un dépôt de bilan de son ancien locataire. Pour les bâtiments, la promesse de vente vient d'être signée entre la commune et Mr et Mme Rouillon.

Ce couple et ses 5 enfants, habitant le village depuis plusieurs années sont parfaitement intégrés. Sur les trois ou quatre demandes de reprise, ils étaient les seuls à nous faire une proposition convenable. M. Rouillon Eric, boulanger/pâtissier de formation, sympathique et jovial est issu d'une famille de boulanger, quant à sa femme Sandrine, avenante, ambitieuse est très bonne gestionnaire.

A l'ouverture officielle, (mi-janvier si tout va bien) je suis sûr que vous serez à nouveau client et que notre boulangerie retrouvera ses lettres de noblesse.

Sans la vingtaine de bénévoles qui ont, chacun leur tour, assuré la distribution du pain dans les 7 communes voisines, sans les établissements Fèvre qui nous ont proposé une de leur camionnette suite au vol du véhicule de Pierre Petit et enfin sans la participation active et quotidienne du patron du Relais du Perthois, Pierre Petit, la boulangerie comme dans de nombreux villages du département, serait définitivement fermée.

Contrairement aux déclarations de certaines associations nationales qui se plaignent de la baisse du bénévolat dans leurs activités diverses, je suis toujours étonné de voir que dans notre village autant de personnes se dévouent pour les autres. La distribution du pain en est un bel exemple. Mais, cet été aussi, sous la direction de Mme Rossard, une douzaine de personnes a repeint les murs et a changé le revêtement de sol de la salle du 3ème âge. Dernièrement, pour le Téléthon, de nombreuses personnes ont répondu présentes pour encadrer les diverses animations.

Je ne peux que me réjouir de ce fait et d'encourager toutes ces initiatives qui font que ce village vive et soit accueillant.

Bocoens, Bocoennes (Nom supposé des habitants du village), le Conseil Municipal, ses agents municipaux et moi-même vous souhaitons nos vœux les plus sincères de santé et de bonheur pour cette année 2014.

**BAILLY MICHEL**

# VIE ASSOCIATIVE



Les associations constituent un lien social entre les habitants de la commune. Chacune et chacun, en fonction de ses désirs, de ses choix, voir de ses affinités, peuvent trouver un moment de plaisir pour se rencontrer. Il apparaît judicieux de faire un bref rappel de ce qui s'est passé en mettant l'accent sur les innovations associatives depuis le 1er juillet 2013.

- Les 13 et 14 juillet : Feu d'artifice – Barbecue- Bal populaire
- Jeux pour enfants – Pot de l'amitié (Comité des fêtes)
- Fin juillet : Fête de clôture du CLSH (ASLA)
- Les 21 et 22 septembre : Fête patronale
- Le 6 octobre : Brocante des Sapeurs pompiers
- Au cours de l'automne : Visites guidées du musée
- 1er novembre : Fête d'Halloween (Comité des Fêtes)
- 9 novembre : Loto (Comité des Fêtes)
- Les 28 et 29 novembre : Projection du film au fil de la Chée (Commune d'Heiltz le Maurupt)
- Le 7 décembre : Téléthon (ASLA avec les associations de la commune)
- Le 15 décembre : Repas des Anciens (Commune et Club Loisir et Détente)
- Le 21 décembre : Arrivée du Père Noël, loto pour les enfants, friandises et vin chaud (Comité des fêtes)
- Le 31 décembre : Réveillon de la Saint Sylvestre (Comité des Fêtes)

## Revenons sur quelques temps forts :

- **Halloween** : Un après-midi récréatif a été organisé sous le signe du déguisement dans le cadre de la fête d'Halloween. Les enfants (et les parents) ont répondu présents. Ils ont rivalisé de créativité pour effrayer les membres du jury. Une activité sympathique qui mérite une suite.

- **Le Téléthon** : Cette année encore, les associations locales se sont mobilisées sous l'égide de l'ASLA pour concourir à la réussite de cette œuvre afin de récolter des fonds pour la recherche fondamentale des maladies rares et orphelines. Des activités nombreuses et variées ont été proposées aux jeunes et aux adultes.. A noter que des intermèdes danse (jeunes de l'ASLA) et démonstration de judo ont ponctué cet après-midi,

sans oublier les marcheurs(euses) qui ont bravé les conditions climatiques. Ce fut une réussite qui s'est achevée par la dégustation en soirée d'une tartiflette (offerte par un généreux donateur). Un grand merci à tout le monde. L'ensemble des bénéficiaires (plus de 2000€) démontre qu'à Heiltz le Maurupt nous savons participer pour aider au mieux être des êtres humains différents.

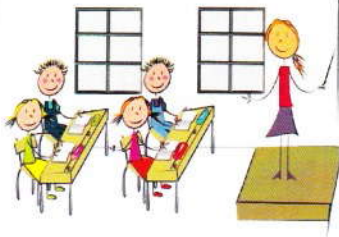
- **Au fil de la Chée, Passé, Présent, Futur** : deux projections ont eu lieu à la salle des fêtes du film réalisé par Armand Gautron. Le va et vient, entre le passé et le présent, a resitué les activités artisanales dans la commune. Les artisans mettant en lumière leur savoir faire et leur savoir être. Diversité certes, mais aussi projection vers l'avenir (idée de se développer, idée d'être acteur dans le village, idée d'être bien ici) C'est au rythme paisible de la Chée (ce n'est pas toujours le cas) que nous avons découvert les artisans locaux qui marquent le présent et qui laisseront trace... (un futur qui devra être revisité dans quelques décennies), c'est un souhait du réalisateur. Le DVD sera prochainement en vente.

- **Le club Loisirs et détente** : Lors de la reprise des activités, en septembre, les adhérents du club ont découvert avec surprise et satisfaction le nouveau cadre de la salle de réunion, entièrement rénovée durant l'été, par une poignée de bénévoles. Cette salle était vétuste et triste, la voici claire et colorée et le dévouement de ceux qui ont œuvré a permis de réaliser une économie très substantielle. Nous avons innové, cette année, en proposant une vente de calendriers afin d'étoffer quelque peu les finances de l'association, nous remercions chaleureusement les villageois pour leur accueil. Ces fonds sont principalement destinés à aider au financement des chocolats distribués aux plus de 65 ans et à l'animation du repas des anciens qui aura lieu le 15 décembre.

Nous avons choisi cette année le " CABARET SHOW ", nul doute que cette prestation sera appréciée de tous. Nous souhaitons à tous de bonnes fêtes, JOYEUX NOËL et BONNE ANNEE !!!!!!!!!!!!!!!



# GROUPE SCOLAIRE



**Le groupe scolaire des « 3 rivières » regroupera les enfants de l'école maternelle d'Heiltz l'Evêque et les enfants de l'école élémentaire d'Heiltz le Maurupt à la rentrée des vacances d'hiver c'est à dire le 10 mars 2014.**

Ce retard est dû à quelques travaux de finition à terminer mais aussi à la visite de la commission de sécurité qui se fera au cours du mois de janvier 2014. (Les conclusions de celle-ci sont incontournables pour l'ouverture)

En outre, les travaux d'aménagement du parking seront effectués, le chemin piétonnier sera réalisé, une signalétique sur la route départementale, pour la sécurité de tous sera installée.

Ce retard (relatif) permettra de fournir un équipement complet. Les locaux neufs, fonctionnels, lumineux, ouverts vers la nature se composeront de 6 classes (maternelles et primaires), d'une salle pour le RASED, d'une cuisine, d'une salle de restauration, d'une salle polyvalente ou de motricité, d'un bureau de direction et de sanitaires. Deux classes seront équipées avec TBI (Tableau Blanc Interactif).

Les locaux sont adaptés pour l'accueil des enfants en halte-garderie et pour les activités proposées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Une visite des locaux sera programmée (avant son ouverture) pour les enfants, les parents et les élus. Dans le cadre de la fusion des intercommunalités, un référent local sera désigné pour maintenir « l'autonomie » du groupe scolaire. Il sera donc l'interface entre les personnels, les parents et les élus de la communauté de communes « Côtes de Champagne et Saulx ».

Enfin, il apparaît important de porter à votre connaissance la mobilisation des acteurs locaux (travail parfois dans l'ombre) qui ont fait des choix :

- dans l'implantation (le lieu du site retenu),
  - de l'architecte et du projet,
  - des entreprises retenues,
- qui ont fait des démarches pour obtenir des subventions (dans un contexte socio-économique contraint).

Nous pouvons citer :

- La commune d'Heiltz le Maurupt qui a fait don du terrain et qui a assumé la prise en charge financière d'un fond de concours pour un montant de 450 000€.
- Le Département 616 000€
- La Région 508 000€
- L'Etat (VRD) 91 500€

Pour un coût total de 1 665 000€

Coût total de l'équipement 2 915 000€ hors TVA.

La différence a été couverte par l'emprunt. A noter également l'octroi de 2 dotations (pour l'équipement mobilier) de 2 réserves parlementaires, à savoir :

- Mme Oudit (Sénatrice) 1000€
- Mr De Courson (Député) 9000€.

Nous souhaitons à toutes et à tous une bonne installation. Les conditions sont réunies pour un travail efficace pour l'intérêt des enfants accueillis.



**PS : Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, nous avons un certain nombre de personnes qui a proposé des activités diverses.**

**Si des personnes souhaitent s'investir, leur proposition sera étudiée (il faut être en mesure de faire une activité pour une quinzaine d'enfants).**

# CE QU'IL FAUT SAVOIR

## La nouvelle Intercommunalité au 01/01/2014



**Elle résulte de la fusion des communautés de communes des Côtes de Champagne, de Champagne et Saulx, des 3 rivières de Saint Amand sur Fion et de la commune de Merlaut. 35 communes constituent cette Intercommunalité.**

Afin d'appréhender les compétences de cette Intercommunalité des commissions se sont mises en place :

- Commission Finances et Administration
- Commission Voirie et eaux pluviales
- Commission Solidarité
- Commission Environnement, eaux usées, ordures ménagères
- Commission Ecoles et périscolaire.

Chaque commission a fait un état des lieux et a confronté le fonctionnement dans chaque communauté de communes. Un compte-rendu synthétique a été fait aux élus lors d'une réunion qui s'est tenue à Vitry en Perthois. La nouvelle Intercommunalité s'est appuyée sur les lois régissant les compétences.

- des compétences obligatoires
  - Aménagement de l'espace

- Action de développement économique
- des compétences optionnelles
  - Protection de l'environnement
  - Politique du logement et du cadre de vie
  - Voiries
  - Education, culture, sport
- des compétences facultatives
  - Service incendie et secours
  - Action sociale (création d'un CCAS intercommunal)
  - Agences postales

Nous avons opté pour toutes les compétences. Elles sont donc nombreuses et variées et nécessiteront une harmonisation avec ce qui existait.

Comment fonctionnera la nouvelle Intercommunalité au 01/01/2014 ?

Jusqu'au renouvellement des conseils municipaux (élections prévues les 23 et 30 mars 2014), la communauté de communes « Côtes de Champagne et Saulx » sera dirigée après élections lors du premier Conseil Communautaire par un Président assisté de Vices-Présidents.

**Comment sera déterminé le nouveau Conseil Communautaire après les élections municipales.**

- *Communes de -500 habitants (32 communes)*

1 délégué titulaire → le Maire

1 délégué suppléant → le 1<sup>er</sup> adjoint

- *Communes de 500 à 1000 habitants (Vauclerc et Vitry en Perthois)*

2 délégués titulaires → le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint

Pas de suppléant

- *Communes de + 1000 habitants (Saint Amand sur Fion)*

3 délégués titulaires → le Maire, le 1<sup>er</sup> adjoint et le 2<sup>ème</sup> adjoint

Pas de suppléant

Les délégués sont donc des élus du suffrage universel.

La Communauté de Communes sera, composée de 39 élus qui siégeront à Vanault les Dames, lieu administratif pressenti pour cette nouvelle communauté de communes.

## Mme Henriette Lignot : une maman méritante

*Le 14 juillet, Monsieur le Maire a eu l'honneur de remettre à Madame Lignot la médaille d'or de la Famille Française. Elle a eu 7 enfants.*

C'est en présence de ses enfants et de sa nombreuse famille que Monsieur le Maire lui a témoigné la reconnaissance des valeurs inhérentes à l'obtention de cette médaille.

La symbolique des fleurs a rehaussé cette marque de distinction.

Mme Lignot a aussi été honorée par le Conseil Général de la Marne en présence de Président et d'autres mamans.

Des marques de considération lui ont été octroyées.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal adressent à Mme Lignot toutes leurs félicitations.

